



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UNE RENCONTRE AVEC DES JEUNES DES CLUBS DE LECTURE ADOLIRE PAR BERTRAND GATIGNOL LE MARDI 14 AVRIL 2026 A 18H A LA SALLE ROBERT LOUIS DE COEUR DE VILLE**

**DÉCISION N° DM-26-087  
EN DATE DU 25 FEVRIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre du projet Adolire 2025-2026,

**CONSIDÉRANT** la proposition d'animation d'une rencontre avec les jeunes des clubs de lecture Adolire par Bertrand Gatignol, domicilié au 153 rue Lamarck – 75018 PARIS, le mardi 14 avril 2026 à 18h à la salle Robert Louis de Cœur de Ville,

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Bertrand Gatignol, domicilié au 153 rue Lamarck – 75018 PARIS, un contrat de prestation de service pour l'animation d'une rencontre avec les jeunes des clubs de lecture Adolire le mardi 14 avril 2026 à 18h à la salle Robert Louis de Cœur de Ville dont le coût est fixé à trois cent quarante et un euros et 51 centimes (341.51 € T.T.C.) l'animation ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260225-lmc1H14028H1-AR Date de réception en Préfecture : 25/02/2026 Date de Publication : 25/02/2026
--